



Le Petit Rapporteur

**En direct du Conseil
Municipal
Du 04 Février 2015**

Au cours du Conseil Municipal du 4 février dernier, différents points ont été abordés (hormis les questions diverses).

1- Bernard FAYE, du cabinet Campus Développement, a présenté le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en cours. Ce document définit les orientations de la Collectivité aux niveaux du développement économique, de l'environnement et de l'urbanisme.

2- L'avenant n°1 au marché de télésurveillance des réseaux d'eau potable a été validé à l'entreprise OTV SUD/CAD eau, pour un montant de 16 193.00€ HT, suite à l'avis favorable émis préalablement par la commission MAPA.

3- Le Conseil Municipal a décidé de céder une parcelle du domaine public à La Cluse, située devant la maison de Mme D'HAUTUILLE, d'une surface de 85m². La signature de l'acte de cession est autorisée et le prix de vente fixé à 2€ le m².

Le Conseil Municipal a décidé de céder une parcelle du domaine public à La Cluse, située en bordure de la propriété de Mr

GINON, d'une surface de 105m². La signature de l'acte de cession est autorisée et le prix de vente fixé à 2€ le m².

4- Lors de la remise en état du chemin desservant la fromagerie à Couttières, il a été décidé de réorganiser le secteur afin d'aménager l'accès de ce chemin sur la voirie communale. Ainsi, une partie du chemin de Mr J-N MATHIEU et une partie du chemin de Mme A. CHOUZENOUX vont être déclassés et une autorisation est faite permettant la signature de l'acte d'échange entre la commune et ces deux personnes.

5- Une subvention exceptionnelle de 200€ a été attribuée au Collège de Veynes pour l'organisation d'un séjour linguistique et culturel à Londres. 11 élèves sur les 48 participants à ce voyage, sont du Dévoluy.

6- Une demande de subvention de 10000€ va être formulée auprès du Conseil Général pour permettre à TBA d'organiser les camps de basket durant l'été 2015.

7- Une demande de subvention va être faite pour le Centre de bien-être. Le coût total prévisionnel est de 6080000€. Le plan de financement prévisionnel prévoit une participation

de la Région de 25%, du Département de 20%, de l'Etat/Europe de 20% et un autofinancement de 35%.

8- Les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement pour 2015 ont été fixés et votés. Pour l'eau, la redevance fixe est de 55€ et 0.35€ le m³. En station, la redevance fixe est de 65€ et 0.65€ le m³. Pour l'assainissement, la redevance fixe pour le réseau STEP St-Etienne est de 60€ et 0.63€ le m³. Dans le reste du Dévoluy, la redevance fixe est de 60€ et 0.46€ le m³. Le tarif agricole est maintenu avec la redevance fixe à 20€ et 0.30€ le m³.

9- Les tarifs des remontées mécaniques 2015/2016 ont été votés (par ex le tarif journée à 35.10€ et le tarif 4 heures à 31.60€) selon les propositions de Dévoluy Ski Développement.

10- Pour les cinémas, la loi impose au délégataire de proposer les tarifs au conseil municipal et de les faire valider. La séance plein tarif est donc à 7.50€, tarif réduit (-18 et +60 ans) à 6.50€, tarif réduit (-10 ans) à 6€, tarif groupe à 5€ et l'abonnement 10 séances à 60€.

11- La Commune de St-Etienne avait consenti à Bouygues Telecom le droit

d'occuper un emplacement d'environ 20m² à Superdévoluy pour y implanter et exploiter des pylônes de téléphonies devenus propriétés de FPS Towers. La convention est, de ce fait, mise en conformité avec le nouveau gestionnaire. Cela représente une redevance annuelle de 8847.47€.

12- Suite à la modification du service transport par le Département, la Commune, en tant que relais-vente, doit signer une convention. Le relais-vente est intéressé à hauteur de 10% du chiffre d'affaires.

13- Suite au transfert des compétences Ordures Ménagères à la CCBD, il a été nécessaire de rédiger une convention de mise à disposition des locaux concernés.

14- Un nouveau règlement est proposé et approuvé pour la salle de sport du Centre Sportif. Il prévoit l'augmentation de la capacité maximale pour permettre la tenue de cours.

Si vous souhaitez accéder aux Comptes Rendus complets, vous pouvez vous rendre sur le site internet de la Commune:

www.mairiedevoluy.fr